

## 4.1.2 L'Église locale: ses ministères et ses dons

- [1. La participation à l'Église locale](#)
  - [2. Les lieux de rassemblement de l'Église locale](#)
  - [3. Le rôle de l'Église locale](#)
  - [4. Les ministères et les dons dans l'Église locale](#)
- # Complément



L'expression "Église locale" est employée pour désigner une assemblée de croyants qui se réunissent régulièrement en un lieu déterminé.

L'Église locale est voulue de Dieu et considérée comme telle par les apôtres; elle est "l'Église de Dieu" (1 Co 1:2).

Les Églises locales sont multiples (1 Co 4:17; Ro 16:16b). L'Église universelle est unique (Ep 4:4).

Les Églises locales sont des manifestations visibles, mais partielles, de l'Église universelle dont tous les croyants sont membres.

### 1. La participation à l'Église locale

Dieu a désiré que les croyants constituent un corps (1 Co 12:13); pratiquement, cela implique un rassemblement des croyants et non qu'ils vivent de manière isolée (Hé 10:24-25; Ac 2:41-42, Ac 2:47). Dès l'origine, ceux qui prêchaient l'Évangile ont

toujours veillé à ce que les convertis d'un lieu se réunissent. Pour cela, ils ont constitué des Églises locales et ils les ont structurées (Ac 11:19-26; Ac 14:23).

La participation à une Église locale est indispensable à la croissance spirituelle du chrétien; c'est dans ce cadre que Dieu a prévu le développement du croyant par la prédication et le contact avec d'autres enfants de Dieu (1 Th 5:11-14; Col 3:16; Ep 4:11-15). C'est là que le croyant trouve instruction, exhortation, avertissement, réconfort, communion et soutien afin de mener une vie chrétienne normale et équilibrée.

## 2. Les lieux de rassemblement de l'Église locale

Aucun lieu de rassemblement particulier n'est prescrit pour l'Église. Là où des croyants sont rassemblés en son nom, le Seigneur est au milieu d'eux (Mt 18:20). Ainsi elle peut se réunir par exemple:

- dans la maison d'un croyant (1 Co 16:19; Col 4:15; Ph 1:2; Ac 12:5, Ac 12:12);
- dans un lieu qui lui est réservé (Ac 1:12-14; Ac 2:1-2; Ac 2:44a);
- dans la nature (cf. Ac 16:13, Ac 16:16).

Par ailleurs, les croyants peuvent présenter l'Évangile et l'enseigner dans des lieux très divers: synagogue (Ac 17:1-3, Ac 17:10), place publique (Ac 17:17), école (Ac 19:9), etc.

### Note

La relation du croyant avec Dieu n'est en aucun cas limitée au lieu de culte de l'Église; elle n'est pas rompue lorsqu'il le quitte. En particulier, il est possible de prier Dieu en tout lieu.

## 3. Le rôle de l'Église locale

L'Église locale doit accomplir la mission confiée par Dieu à l'Église universelle (voir leçon 4.1.1, point 5). Pour atteindre ce but, elle est principalement:

- un rassemblement de croyants pour l'adoration, la prière, l'enseignement, la prédication de l'Évangile et la fraction du pain (Col 3:16; Ro 15:5-7; Hé 12:28; Ac 2:42);
- une famille d'accueil pour quiconque désire connaître Dieu (cf. Ac 11:25-26);
- une base solide pour aller à la rencontre des incroyants de la région (cf. Ac 17:17) et pour envoyer des missionnaires et des évangélistes (cf. Ac 13:1-4) en vue d'implanter de nouvelles Églises, obéissant ainsi au grand ordre missionnaire de Mt 28:19-20;
- une communauté capable d'apporter une aide spirituelle, sociale et financière à ses membres dans le besoin ainsi qu'à ceux qui sont appelés à

une charge locale ou éloignée: pasteurs, évangélistes, missionnaires... (Ep 6:19-20; 2 Co 8:2-4, 2 Co 8:13; 2 Co 9:11-14; Ja 1:27; Ph 4:10-14; cf. Mt 25:36-40);

- un témoignage visible de l'unité de ceux qui croient en Jésus-Christ, malgré la diversité des âges, des natures, des conceptions, des situations et des conditions sociales (Jn 17:20-23; Jn 13:34-35).

## 4. Les ministères et les dons dans l'Église locale

Pour répondre aux multiples besoins de l'Église, Dieu accorde à certains croyants divers dons particuliers qui leur permettent d'accomplir des tâches spécifiques pour l'utilité commune (1 Co 12:4-7, 1 Co 12:27-28; Ep 4:11-12).

L'apôtre était un "envoyé" (sens litt.) des Églises pour amener des incroyants à la foi. Le nom d'apôtre n'a pas été réservé formellement aux Onze; Barnabas et Paul (Ac 14:14), Silas et Timothée (1 Th 1:1; 1 Th 2:6), Jacques (Ga 1:19), et peut-être Andronicus et Junias (Ro 16:7) ont aussi été apôtres. La mission de l'apôtre était de constituer de nouvelles Églises dans des lieux où il n'en existait pas auparavant (cf. Ro 15:20-21; 1 Co 3:6, 1 Co 3:10). Les missionnaires pionniers d'aujourd'hui exercent en quelque sorte cette tâche. Les premiers apôtres ont encore été responsables de la formulation et de la communication de la doctrine chrétienne. Cette tâche avait un caractère historique et unique. Personne, aujourd'hui, ne peut être apôtre dans ce sens-là puisque la révélation biblique est achevée. Ceci est encore confirmé par Apocalypse 21:14: "La muraille de la ville avait douze fondements, et sur eux les douze noms des douze apôtres de l'Agneau." Donc les 11 disciples de Jésus et Paul. Aucun autre homme n'est au même niveau.

L'évangéliste annonce la bonne nouvelle à ceux qui l'ignorent (Ac 21:8; Ac 8:5-8; 2 Ti 4:5). Son ministère sert à l'extension des Églises.

L'enseignant ou docteur instruit dans la doctrine, c'est-à-dire enseigne l'ensemble de la révélation biblique (Mt 28:20; Ac 20:20-21, Ac 20:27; cf. Ac 2:42; Ac 13:1). Cet enseignement ne vise pas à une simple accumulation de connaissances, mais à un engagement pour Dieu et à un changement de conduite.

Les prophètes parlent aux croyants de la part de Dieu pour les édifier, les exhorter et les consoler (1 Co 14:3; Ac 15:32; cf. 1 Pi 4:11). Leurs paroles, les prophéties, doivent être examinées avec soin (1 Th 5:20-21; 1 Co 14:29). Ce don, complétant celui d'enseignant, était assez répandu dans l'Église primitive et n'était pas limité à un groupe restreint de croyants (1 Co 14:31; cf. 1 Co 14:1). Le texte de Ep 3:5 montre que quelques prophètes ont joué un rôle particulier sur le plan doctrinal au temps où le Canon du Nouveau Testament n'existait pas encore.

Après Jésus-Christ, les prophètes ne prédisent qu'exceptionnellement des événements futurs (cf. Agabus en Ac 11:28; Ac 21:10-11).

Rappelons que celui qui prétend avoir une "révélation de Dieu" et contredit la Bible même sur un seul point, est en réalité un faux prophète. (Dans l'Ancien Testament,

ils étaient mis à mort).

Les pasteurs (= bergers) ou anciens (= presbytres) ou évêques (= évêques, litt. surveillants, protecteurs) sont appelés à prendre soin du troupeau, à le conduire et à veiller sur lui (Ep 4:11; Ac 14:23; Ac 20:17, Ac 20:28-30; 1 Pi 5:1-4). L'Écriture montre que les anciens, ou pasteurs, sont toujours plusieurs dans chaque Église locale (Tit 1:5; Ph 1:1; 1 Ti 4:14). Les critères qui permettent d'établir un ancien ne font pas intervenir l'âge avant tout mais ses qualifications spirituelles et morales selon 1 Ti 3:1-7; Tit 1:5-9 et 1 Pi 5:1-4.

Les diacres ne sont pas nommés dans la liste des conducteurs spirituels; ils en sont les aides pour divers services et n'ont pas à se substituer à eux (Ph 1:1; Ro 16:1; Ac 6:1-6). Ils doivent satisfaire aux exigences mentionnées en 1 Ti 3:8-13).

Tous ces ministères sont étroitement liés; il y a souvent recoupement entre ces dons et la même personne peut en exercer plusieurs (cf. Barnabas en Ac 13:1 et Ac 14:14).

## Note

Mis à part les ministères spécifiques, Dieu accorde par son Esprit, selon sa volonté et pour l'utilité commune, plusieurs autres dons (1 Co 12:4-11, 1 Co 12:28; Ro 12:4-8) tels que:

- communiquer une parole de sagesse ou de connaissance (exhortation),
- posséder la foi dans une mesure exceptionnelle,
- opérer des guérisons,
- accomplir des miracles,
- discerner les esprits,
- parler diverses langues,
- interpréter les langues,
- secourir,
- gouverner ou présider,
- pratiquer la libéralité,
- exercer la miséricorde (apporter du réconfort à ceux qui sont dans le malheur).

---

## # Complément

Cette rubrique comporte des éléments qui ne font pas partie du cours CREDO original.

## L'Église locale

Parmi les chrétiens évangéliques, il n'y a pas unanimité sur la persistance des dons extraordinaires comme "guérisons", "miracles", "langues". Tout en reconnaissant

que Dieu a la même puissance aujourd'hui qu'hier, et qu'il serait absurde d'affirmer qu'il ne fait plus de miracles, certains théologiens pensent que les dons extraordinaires accordés aux apôtres du Seigneur et à ceux qui leur étaient proches, pour garantir le caractère divin de leur message (cf. Hé 2:1-4), n'ont plus eu de raison d'être, une fois le Canon sacré achevé.

Hébreux 2:1-4 C'est pourquoi nous devons d'autant plus nous attacher aux choses que nous avons entendues, de peur que nous ne soyons emportés loin d'elles. Car, si la parole annoncée par des anges a eu son effet, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu une juste rétribution, comment échapperons-nous en négligeant un si grand salut, qui, annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu, Dieu appuyant leur témoignage par des signes, des prodiges, et divers miracles, et par les dons du [Saint-Esprit](#) distribués selon sa volonté.

Sur la question des dons, lisez "[Les pratiques charismatiques](#)", notamment ce qui se rapporte à la fin des dons de prophétie et du parler en langues.

---